



## LE CANARD PATRIOTE

### EDITORIAL

Denis, le navire France continue de s'enfoncer dans un océan de boue et de sang. Gagnant en assurance face à nos lâchetés et nos compromissions, nos ennemis avancent toujours plus en avant leurs pions en se cachant de moins en moins. Nous allons ici désigner ces ennemis et constater qu'ils sont au nombre de trois avec la même volonté de déstructurer l'Europe pour la soumettre. Un retour (en dernière page) sur nos ennemis de la Seconde Guerre mondiale nous montrera combien l'Histoire bégaye, même si les acteurs et les modes opératoires changent.

Nous allons revenir aussi longuement sur le Pacte de Marrakech adopté fin 2018 et que nous avons déjà sévèrement critiqué dans le CP n° 9. Présenté comme non contraignant au moment de son adoption, ce pacte est à la fois une clef de décryptage des mécanismes mis en jeu pour détruire l'Europe et un outil moral et juridique mis à la disposition de nos ennemis pour accélérer leur conquête.

Pour contrer ses effets à long terme, il faudra bien un jour que la Résistance considère tout clandestin introduit et naturalisé sous la pression de ses « recommandations » comme un usurpateur sans aucun droit sur notre sol. Les rouages des mouvements migratoires ont été conçus pour ne tourner que dans un sens ? A nous d'imaginer sans plus attendre un moyen pacifique de les faire tourner dans l'autre sens. Bien entendu, nous n'avons pas encore les véritables solutions et il n'est pas certain que celles-ci auront le temps d'émerger avant que la France ne sombre définitivement dans la barbarie.

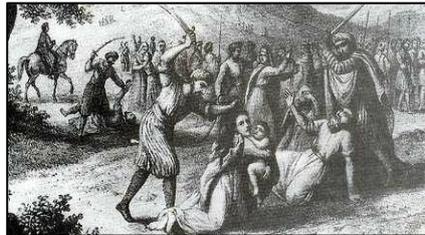
*La rédaction*



Attila et les Huns

### LE NOUVEAU PACTE TRIPARTITE CONTRE LA FRANCE

Après être sortie victorieuse mais profondément meurtrie de la Seconde Guerre mondiale, la France est à nouveau en guerre. Sauf que la guerre en cours, aux effets également désastreux, a pris une forme originale la rendant quasiment invisible. Comme en 1940, trois ennemis fascisant réunis par un pacte tripartite (mais qui, cette fois, ne dit pas son nom) ont rassemblé leurs forces pour mettre le pays à terre en attendant de se disputer sa dépouille. Leur volonté commune de détruire la patrie de Vercingétorix et de Jeanne d'Arc repose sur leur vision commune d'un monde global et uniforme, soumis à la gouvernance d'une élite toute-puissante : l'élite financière pour les néolibéraux, marxiste pour la mouvance d'extrême gauche ou religieuse pour les islamistes. Ces trois ennemis partagent le même mépris des peuples souverains ainsi que de leur démocratie qui donne aux grands de ce monde comme aux petites gens le même pouvoir de s'instruire, de débattre, de comprendre, de choisir et donc de décider de leur destin. Ils ont besoin tous les trois de briser les Etats-nations qui sont des systèmes juridiques et territoriaux constituant un obstacle au processus de globalisation en cours. Ils sont également contre les identités qui offrent des repères et du caractère aux personnes tout en créant des solidarités alors qu'il leur faut dominer des masses d'individus indifférenciés, isolés et vulnérables.



Enfin, leur dernier point commun, qui n'est pas des moindres, est leur stratégie de conquête reposant sur la subversion, elle-même servie par la tromperie. Plutôt que de mener des attaques frontales à l'exemple des hordes barbares qui ravagèrent le pays dans le passé, ils agissent en effet par le grignotage systématique des valeurs du pays et de ses défenses immunitaires sous le faux-prétexte de défendre des causes nobles : la sauvegarde de la planète, le développement économique pour tous, les droits de l'homme, l'aide aux migrants clandestins victimisés à outrance, l'égalité entre hommes et femmes, la tolérance entre les religions et les cultures, le vivre-ensemble, la lutte contre la haine, l'islamophobie et le fascisme ou encore la dénonciation du prétendu racisme de la police.

Trois ennemis sont ainsi réunis par un pacte qui n'a pas besoin d'être couché sur le papier pour exister. Tout comme cette guerre contre la France qui n'a pas besoin de chars et de baïonnettes pour mener son œuvre de destruction.

Etonnamment, les Français continuent naïvement de croire que leur pays n'est toujours confronté qu'à quelques troubles à l'ordre public. La République et ses valeurs, pensent-ils, finiront par s'imposer... C'est comme imaginer qu'un navire éventré de toute part pourra échapper au naufrage parce que ses moteurs tournent avec un carburant bio.

Capitaine Orsini



### LA CYNIQUE INSTRUMENTALISATION DES DROITS DE L'HOMME

La lecture attentive du **Pacte de Marrakech** révèle que les droits de l'homme sont sans cesse évoqués et les organisations de défense des droits de l'homme régulièrement sollicitées pour imposer les migrants aux pays occidentaux, contre le principe de souveraineté des Etats. L'argument moral, appelé à devenir juridique avec le temps, a remplacé les haches, les arcs et les cimenterres du passé.

Au nom des droits de l'homme, les armées chargées de défendre le territoire sont enfermées dans les casernes tandis que des hordes d'envahisseurs désinvoltes sinon violents investissent le pays. Inspirée par ces prétendus « droits de l'homme » et non plus par **le droit des sociétés à se protéger**, la justice pardonne beaucoup aux migrants délinquants pour réserver sa hargne aux Français de souche et plus particulièrement aux lanceurs d'alerte. Pour ne citer que deux exemples...

Capitaine Orsini



## LA STRATEGIE D'INVERSION AU FONDEMENT DE LA LUTTE CONTRE LA DISCRIMINATION

Dans une interview donnée le 4 décembre 2020 au média en ligne *Brut*, le président de la république a promis le lancement en janvier d'une plate-forme nationale de signalement des discriminations. Cet espace de « signalement » (de délation ?) sera conjointement géré par « l'Etat, le Défenseur des droits et diverses associations » (sans aucun doute associations des droits de l'homme lorsqu'il ne s'agira pas, plus directement, d'associations immigrationnistes ou d'obédience islamiste).

La stratégie des élites issues du Pacte tripartite est toujours la même. Il s'agit de la **stratégie d'inversion** qui consiste à agresser (ou déposséder) une victime en lui reprochant d'être coupable et donc d'être responsable de ce qu'elle subit. L'agneau de la fable de La Fontaine que le loup s'apprête à dévorer, le chien accusé de la rage avant d'être abattu, ou encore les femmes violées accusées d'avoir été habillées « trop court » connaissent bien ce mode opératoire pervers qui double le crime d'une manipulation des esprits.

En France donc, nos élites prennent des décisions et font voter des lois en faisant croire que ce n'est que pour réagir à des comportements inacceptables dont sont accusés les Français de souche. Il y a des attentats au nom d'Allah ? On mène des campagnes contre le racisme (des Blancs) en faisant croire que si les terroristes n'avaient pas été laissés en marge de leur société d'accueil par la discrimination, ils n'auraient pas basculé dans le djihadisme... La police a été déclarée raciste à partir d'informations manipulées ? Plutôt que de dénoncer la manipulation, on prend pour acquis les accusations diffamant la police et on promet la création d'une plate-forme pour y dénoncer toute personne supposée « raciste ».

En réalité, les initiatives visant à dénoncer le racisme (des Blancs) et les discriminations sont dans les plans déjà anciens du Pacte tripartite et figurent dans l'Objectif n° 17 du **Pacte de Marrakech**.

Nous le savons déjà, cette plate-forme fonctionnera comme les associations dites de lutte contre le racisme : à quelques exceptions près, seuls les Blancs seront mis en cause. Leur prétendu racisme, ainsi mis en exergue, servira ensuite à excuser les attentats à venir et aussi à démanteler toute forme de résistance à l'invasion migratoire, au communautarisme et à l'islamisation à marche forcée de la France.

Roland Le Cor

## LE PACTE DE MARRAKECH, CHEVAL DE TROIE DES CONQUERANTS DE L'ISLAM

Venus anéantir Troie, mais ayant échoué devant les hautes murailles de la ville, les Grecs simulèrent un retour chez eux en abandonnant sur la plage un cheval géant en bois. Pensant à une offrande aux dieux, les Troyens s'approprièrent le cheval en le faisant entrer dans leur ville. Au milieu de la nuit, des soldats grecs cachés dans les entrailles de l'animal s'en extirpèrent pour aller ouvrir les portes de la ville à leurs armées, faisant ainsi tomber la ville.

Aujourd'hui, le même scénario se répète, mais de façon bien plus astucieuse. Pour passer les murailles de la forteresse Europe, la stratégie des conquérants musulmans consiste à infiltrer des soldats qui ne sont pas encore des soldats. Alors que les Grecs avaient besoin d'une victoire immédiate, les conquérants de l'Europe ont pris le soin de diluer leur préparation dans le temps : la génération qui entre en Europe n'est pas celle qui mènera la conquête ! Ce ne sera même pas la suivante. Mais ce seront bien leurs soldats, issus de cette immigration, qui feront tomber la forteresse Europe depuis l'intérieur, et qui légitimeront les interventions extérieures, au nom de la solidarité musulmane.

Mais comment donc pouvoir former des soldats dévoués à un pays qui était celui de leurs grands-parents, voire de leurs arrière-grands-parents, pour se retourner contre le pays qui les a vus naître, les a nourris, les a éduqués, a pris soin de leur santé ? Les premières réponses sont dans le Pacte de Marrakech, les suivantes dans les écrits des islamistes.

Elaboré par des hommes et des femmes issus du Pacte tripartite, le **Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières**, adopté à Marrakech les 10 et 11 décembre 2018, laisse en effet transparaître, au fil de ses 23 « objectifs », le mécanisme de la conquête en cours, même si, lui-même, ne vise pour l'essentiel qu'à créer un monde globalisé se jouant des frontières, même s'il ne fait jamais référence, ni à l'islam, ni à l'Europe.

### 1°/ Faire entrer massivement des populations (musulmanes) inoffensives en Europe.

Le Pacte prévoit des flux organisés et sécurisés depuis les pays d'origine vers les pays d'accueil. Les ONG « humanistes » (bras armés du Pacte tripartite) allant chercher les migrants à proximité du littoral Libyen pour les imposer à l'Europe préfigurent ce que seront ces filières organisées. Dans l'*Objectif n° 11* traitant de la gestion des frontières, il n'est pas question de refouler les migrants clandestins. Il faut, au contraire, les considérer comme des victimes effectives ou potentielles des réseaux de trafiquants, leur offrir en conséquence aide et protection, s'interdire de les sanctionner hors des règles du droit international même s'ils forcent délibérément les frontières (art. 11.f), globalement « *les traiter conformément au droit international des droits de l'homme, notamment en coopération avec les institutions nationales de défense des droits de l'homme et d'autres parties*

*prenantes concernées* » (art. 27.c). Le Pacte prévoit également l'installation de ces populations ainsi que leur prise en charge aux frais des pays de destination (Objectif 15). C'est déjà ce qui se passe en France : statut aberrant et ruineux pour les départements octroyé aux supposés mineurs isolés (que les organisations des droits de l'homme s'efforcent de soustraire aux tests d'évaluation de l'âge réel) ; accès aux logements donnés en nombre à des migrants alors que des Français sans abri souffrent et meurent dans la rue ; accès à des soins de santé inaccessibles aux Français modestes, etc.

### 2°/ Enraciner définitivement ces populations en Europe

Une fois parvenus en Europe, les migrants ne doivent plus pouvoir en être chassés, quoiqu'il arrive, quoi qu'ils fassent. Le Pacte demande de « *renforcer les pratiques qui permettent aux migrants en situations irrégulières de demander un examen de leur dossier qui serait susceptible de déboucher sur leur régularisation* » (Objectif 7, art. 23.i), de faciliter l'accès au regroupement familial (Objectif 5, art. 21.i), de ne considérer que l'intérêt supérieur des enfants (dans les faits, souvent d'adultes se déclarant mineurs), etc. Quant à la reconduite aux frontières, elle est certes évoquée, mais pour rappeler que, pour devenir effective, elle doit remplir plusieurs conditions énumérées dans l'Objectif 21. Il apparaît que ces conditions sont parfaitement irréalistes (voir encadré). Elles reposent toutes, par ailleurs, non pas sur le droit des pays de destination, qualifiés non sans ironie de « souverains », à renvoyer les clandestins chez eux, mais sur la sécurité, le bien-être et les droits du migrant. Cela explique en grande partie que, malgré les terribles exemples d'attentats terroristes et de crimes perpétrés en France par des clandestins qui avaient reçu une injonction de quitter le territoire, il reste toujours difficile sinon impossible de renvoyer dans leur pays d'origine les clandestins connus pour leur dangerosité. Il ne peut être question d'amorcer, sous un prétexte quelconque, même s'il s'agit de mettre les Françaises et les Français à l'abri du viol, des crimes de sang et des attentats terroristes, la « remigration ». Cela menacerait le processus de conquête musulmane – ainsi que les processus de démantèlement des sociétés dites capitalistes, honnies par l'extrême gauche, et d'édification d'un monde globalisé soumis aux seules lois du marché.

### 3°/ Empêcher l'intégration de ces populations dans leur pays d'accueil

Les populations immigrées doivent rester un corps étranger au sein de l'Europe. Sur ce point, le Pacte de Marrakech dans sa version française parle d'intégrer les migrants (Objectif 16). Mais ce mot signifie, non pas « intégrer » des individus comme l'entend la République, mais intégrer des communautés ayant gardé les spécificités de leurs



origines. Ainsi, loin de l'assimilation qui avait été imposée par le passé aux Italiens, aux Portugais, aux Polonais ou encore aux Arméniens, il s'agit tout d'abord de créer des espaces d'inclusion au sein des sociétés d'accueil, ensuite d'œuvrer pour faire accepter ces poches « allogènes » par les populations autochtones dans un rapport d'égalité. A cette fin, le Pacte demande que soient promus l'« inclusion », la « diversité », le « dialogue interculturel », le « respect mutuel », la « compréhension et l'appréciation mutuelles des cultures », la « non-discrimination », les « activités multiculturelles organisées autour du sport, de la musique, des arts, des festivals gastronomiques, etc. ». Pour enfoncer le clou, le Pacte exige que les pays-cibles investissent dans une *propagande forcée* (ce terme n'est évidemment pas utilisé) pour, d'une part présenter le communautarisme, nommée « diversité », comme une richesse, d'autre part présenter les communautés étrangères sous leur meilleur jour.

Ces exigences du Pacte mondial des migrations expliquent que la promesse faite par le chef de l'Etat français de lutter contre le « séparatisme » au lendemain de l'assassinat sordide du professeur Samuel Paty, perpétré le 16 octobre 2020, ait disparu du projet de loi qui a été présenté le 9 décembre 2020 en Conseil des ministres. Le « séparatisme » ne pouvant être décevant condamné par un gouvernement qui a signé le Pacte, il ne s'agit plus que d'une « loi confortant les principes républicains », autrement dit de quelques articles visant à combattre les départs de feu sans toucher, ni aux incendiaires, ni à l'accumulation, dans le temps et l'espace, de matériaux hautement inflammables. Les exigences du Pacte expliquent aussi que l'enseignement de l'Arabe soit envisagé dès le plus jeune âge à tous les Français, que les publicités comme les films et les téléfilms s'obstinent à montrer, en fond de tableau, une diversité heureuse, que les bonnes actions de quelques jeunes issus de l'immigration fassent de façon récurrente la une des journaux pendant que celles des autochtones sont ignorées, que les nombreux crimes et délits perpétrés par des migrants soient passés sous silence, etc.

#### 4/ Combattre toute velléité de résistance des pays d'accueil

Le Pacte impose à la France comme à la plupart des pays européens, au mépris de tout processus démocratique, le passage d'une société traditionnellement assimilationniste et homogène à une société inclusive composée de communautés de niveaux de civilisation très inégaux ainsi que de cultures et de mœurs diverses. Anticipant logiquement les résistances qui ne pouvaient que naître de cette révolution sociale imposée de force, aux effets désastreux pour les vieilles nations européennes, le Pacte consacre un article complet, composé de sept paragraphes, à la neutralisation de ceux qui se dresseront contre son programme. Ainsi l'Objectif 17 vise-t-il à « éliminer toutes les formes de *discrimination* et à condamner et à combattre les expressions, les manifestations et les actes de

*racisme, de discrimination raciale, de violence et de xénophobie* visant tous les migrants et l'intolérance qui y est associée, conformément au droit international des droits de l'homme ». En diabolisant les identitaires et en harcelant les lanceurs d'alerte comme Éric Zemmour, les « élites » politiques et intellectuelles, les grands médias, les ONG immigrationnistes et certains magistrats ne font qu'appliquer à la lettre les recommandations de l'Objectif n° 17. Le récent projet de « plate-forme nationale de signalement des discriminations » (voir encadré) est lui aussi une application stricte de l'objectif n° 17. De façon opportune, des associations, des élus, voire des ministres ont fait de la lutte contre le « racisme » et la « haine » leur fonds de commerce tout en niant sans vergogne la monstrueuse réalité des crimes imputables à l'immigration de masse.

#### 5/ Garder le contrôle de ces populations depuis les pays musulmans

Cette cinquième étape est la plus sensible de toutes. La perte de contrôle ferait échouer le plan de conquête car les démocraties occidentales parviendraient immanquablement à faire adhérer les populations massivement infiltrées à leur système de valeurs. Cela pourrait même se retourner contre les pays musulmans puisque des migrants pourraient revenir dans le pays de leurs origines en apportant avec eux de nouvelles valeurs par nature subversives. La réussite de la cinquième étape repose sur certains articles du Pacte de Marrakech ainsi que sur l'instrumentalisation de l'islam (v. encadré p. 5).

Le Pacte de Marrakech, rappelons-le, n'évoque à aucun moment l'islam. Il ne parle pas non plus de respecter les religions d'origine, encore moins de les promouvoir. Son objectif principal est de créer un monde global abolissant les frontières ainsi que toute référence à une identité fondée sur l'Histoire et le terroir. Cependant, faisant cela, il pose les jalons nécessaires au projet de conquête musulman.

Réaffirmant, dans son Objectif 19, que « les migrations recouvrent des réalités multiples qui revêtent une grande importance pour le développement durable des pays d'origine, de transit et de destination », le Pacte demande à ce que les migrants puissent « exercer certaines de leurs activités professionnelles dans leur pays d'origine [...] sans pour autant perdre leur emploi, leur droit au séjour ou les avantages sociaux [acquis dans leur pays de destination] ». (On comprend bien ici qu'il s'agit d'avantages sociaux acquis dans les pays Occidentaux, les pays du continent africain n'offrant pratiquement rien de tout cela.) Sous prétexte de favoriser les transferts de compétence et de connaissance entre pays, le Pacte se fixe pour objectif de « préserver le lien qui unit les diasporas à leur pays d'origine ». Il demande encore que les migrants puissent participer à la vie politique de leur pays d'origine. Dans la lutte contre la discrimination, le racisme, la xénophobie, etc., le Pacte implique, aux côtés des responsables politiques, des enseignants et des « prestataires de service » (les ONG ?), les « responsables religieux » (objectif 17, art. 33, g), etc.

Ces articles réclamant des lois, des règles et des dispositifs de soutien au maintien, sous différentes formes et pour diverses raisons, d'un lien entre les communautés immigrées et leur pays d'origine, constituent un apport considérable à la stratégie de conquête musulmane. Le reste relève de l'instrumentalisation de l'islam transformé en outil de contrôle des consciences, de clivage à l'égard des sociétés d'accueil, et d'élimination de la résistance autochtone au nom de la lutte contre l'islamophobie. Indicateur édifiant de ce contrôle efficace en France, et qui est toujours en progression, 57 % des jeunes français musulmans de moins de 25 ans, interrogés dans le cadre d'une enquête IFOP, considèrent que la charia devrait être au-dessus des lois de la République (journal Le Point du 5 nov. 2020).

#### 6/ En attendant la phase finale

Il faut bien être conscient que le Pacte de Marrakech, adopté d'ailleurs dans un pays du Maghreb où, depuis les indépendances, la diversité n'a jamais cessé de reculer au profit de l'hégémonie arabo-musulmane, n'a fait que coucher sur le papier un programme à l'œuvre depuis pratiquement quatre décennies en France. Cette longue période, favorable à l'immigration de masse et au musellement des patriotes autochtones, explique l'ensauvagement actuel de la France ainsi que la montée réactionnelle de la xénophobie et des mouvements identitaires.

La proportion qu'occupent les arabo-musulmans dans la criminalité ainsi que dans le terrorisme antifrançais n'a pas le droit d'être mesurée pour être dénoncée, la loi française interdisant les études à caractère ethnique et le Pacte de Marrakech ayant de toute façon pris la précaution de réclamer des « mécanismes permettant de prévenir, de constater et d'éliminer les pratiques de profilage racial, ethnique et religieux des migrants de la part des autorités, ainsi que les actes systématiques d'intolérance, de xénophobie, de racisme et de toutes les autres formes multiples et croisées de discrimination, en collaboration avec les institutions nationales des droits de l'homme » (Objectif 17, 33.d). Chaque attentat sordide n'est-il pas suivi d'appels au « pas-d'amalgame » ainsi que d'une dénonciation du « racisme » ? Les premières manifestations de la guerre en cours doivent rester invisibles jusqu'à ce que soit atteint le point de non-retour. Si des habitants de Troie avaient vu les soldats grecs s'extraire du cheval de bois, le cours de l'Histoire aurait été différent.

Il s'agit donc de maintenir la France et toute l'Europe avec elle sous hypnose, jusqu'à la dernière phase de la conquête. Dès que les masses musulmanes radicalisées, conditionnées pour haïr tout ce qui ne leur ressemble pas, auront atteint la masse critique voulue, elles seront mises en mouvement. Par le poids du nombre, mais aussi, par la violence, elles soumettront les autochtones ainsi que les descendants de migrants français de cœur.

D'ici-là, dormez tranquilles braves gens !

**Thibaut Moulin**



## L'ABOMINABLE « POSTULAT DE MARRAKECH »

Dans le chapitre introductif présentant ses principes directeurs, le Pacte de Marrakech déclare, sans nuance aucune, que « *les migrations ont toujours fait partie de l'expérience humaine depuis les débuts de l'Histoire, et nous reconnaissons qu'à l'heure de la mondialisation, elles sont facteurs de prospérité, d'innovation et de développement durable [...]* » (art. 8). Toute la construction du document, aux conséquences lourdes sinon dramatiques pour l'Europe, repose sur un redoutable postulat, c'est-à-dire, selon le Larousse, sur une « proposition que l'on demande d'admettre, que l'on ne peut démontrer et qui ne saurait être mise en doute ».

Si le Pacte de Marrakech avait été sérieux, c'est-à-dire réellement dévoué à une humanité plus heureuse, il aurait commencé par faire la différence entre migrations ordinaires et migrations de masse. Il ne s'agit pas du même sujet, le premier ne pouvant pas être traité comme le second. Il aurait ensuite nuancé ses propos pour intégrer les situations où les migrations représentent un danger, voire une catastrophe pour les « pays d'origine, de transit ou de destination ». Il évoque bien, de façon très furtive, dans un de ses premiers paragraphes, « les effets économiques, sociaux et politiques favorables et défavorables » qu'il faut soumettre à la collecte de données et étudier (Objectif 1, art. 17.f). Mais, par la suite, il n'est plus question d'effets défavorables. La construction intellectuelle du document et les mesures pratiques qui en découlent sont fondées sur l'article 8 qui fait de toute migration un enrichissement. Pour prévenir toute objection, le Pacte s'occupe d'élever son postulat au rang de vérité intouchable. Il énumère ainsi des directives claires visant à faire accepter les sociétés inclusives et à conditionner le discours des journalistes, faiseurs d'opinions, en faveur des migrants. A l'égard de ses contradicteurs, autrement dit des « hérétiques » qui

propagent des messages relevant, selon son interprétation, de l'intolérance, de la xénophobie, de la haine et du racisme, il réclame une veille, des lois et des sanctions.

Pourtant, les situations qui nécessiteraient de remettre en cause les migrations ne sont pas exceptionnelles. La perspective d'une vie meilleure à l'étranger peut être considérée, par exemple, comme un frein à l'évolution des sociétés, car elle peut prendre le pas sur le combat politique et l'esprit d'entreprise. Concernant le cas de la France, victime d'une immigration de masse depuis des décennies, de nombreux indicateurs objectifs et quantifiables démontrent désormais que les méfaits dépassent de très loin les bienfaits.

La sécurité, qui était le bien le plus précieux des Français, et sans laquelle il ne peut y avoir de réelle liberté, a pratiquement disparu de tout le territoire national. Paru en 2013 sous le titre *La France Orange Mécanique* (Ring Editions), le livre de Laurent Obertone démontre, à contre-courant du « postulat de Marrakech », que l'explosion de la criminalité (meurtres, viols, pillages, destructions, etc.) a un lien direct avec l'immigration de masse. La « diversité » encouragée par le pacte de Marrakech a aussi commencé à produire des effets néfastes à l'échelle des collectivités, dans une France dont la tradition et l'organisation sociale s'efforçaient jusque-là de privilégier l'assimilation. Mi-juin 2020, Maghrébins et Tchétchènes se sont défiés, armes de guerre à la main, avant d'être ramenés à la raison par un... imam. Plus récemment, fin octobre, l'extrême droite turque a défilé dans les rues de Vienne (Isère) pour défier les « Arméniens », en fait d'anciens migrants parfaitement assimilés, eux, à la société française.

Pratiquement tous les « djihadistes » qui ont tué des Français par centaines au nom d'Allah en leur tirant dessus à bout portant, en fongant sur eux avec

### DES CONDITIONS PARMIS D'AUTRES A REMPLIR POUR RENVOYER UN CLANDESTIN CHEZ LUI...

- ✓ « Nous nous engageons à faciliter, dans un esprit de coopération, le retour sûr et digne des migrants, à faire respecter la légalité, à procéder à des évaluations individuelles et à ménager à chacun des voies de recours, tout en nous abstenant de procéder à des expulsions collectives et au rapatriement de migrants lorsqu'ils courent un risque réel et prévisible de perdre la vie, d'être soumis à la torture ou à d'autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants ou de subir tout autre préjudice irréparable, conformément aux obligations qui nous incombent au regard du droit international des droits de l'homme » (Objectif 21, art. 37) ;
- ✓ « Veiller à ce que le retour des migrants en situation irrégulière se fasse en toute sécurité et dignité, après évaluation individuelle, et à ce que ce retour soit organisé par les autorités compétentes des pays d'origine et de destination agissant en toute diligence et coopération, après épuisement de toutes les voies de recours applicables et dans le respect de la légalité et des autres obligations découlant du droit international des droits de l'homme » (art. 37.e) ;
- ✓ « Faciliter la réintégration durable en société des migrants après leur retour [chez eux] en leur offrant un accès égal à la protection sociale et aux services sociaux, à la justice, à l'assistance psychosociale, à la formation professionnelle, aux offres d'emploi et aux emplois décents, à la reconnaissance des compétences acquises à l'étranger et aux services financiers » (art. 37.h).

Pacte de Marrakech (10 et 11 déc. 2018)

### LE MERVEILLEUX PERIPLE D'UN FAUX MINEUR

En mars 2018, âgé de 23 ans, Hassan quitte son village natal du Pakistan pour rejoindre l'eldorado européen. Après un passage par l'Iran et la Turquie, il parvient en août en France où, conformément à ce qu'indique son faux passeport, il déclare n'être âgé que de 16 ans. Ce mensonge bien rodé, que protègent les ONG immigrationnistes et que partagent, selon certaines estimations, 60 à 70 % des « mineurs » étrangers non accompagnés, lui ouvre toutes les portes de l'aide sociale. Il ne peut plus être renvoyé chez lui et est immédiatement logé, nourri et blanchi.

Deux ans plus tard, en 2020 donc, alors qu'il a atteint sa « majorité », l'affaire des caricatures de Charlie Hebdo ressurgit. Le procès des attentats des 7, 8 et 9 janvier 2015 s'ouvre. A cette occasion, le journal satirique publie un numéro spécial en présentant encore en couverture des caricatures du prophète Mahomet (numéro spécial du 1<sup>er</sup> septembre 2020). Le monde musulman s'enflamme ici et là. Le vendredi 11 septembre suivant, Al-Qaïda menace à nouveau la rédaction de Charlie d'une attaque (la première attaque avait été perpétrée au nom d'Al-Qaïda au Yémen). De confession musulmane, Hassan le Pakistanais est lui-même très en colère. Après plusieurs jours de repérage rue Nicolas Appert, devant ce qu'il croit être la rédaction de Charlie Hebdo (qui a en fait quitté les lieux après l'attaque de 2015), il décide de passer à l'action.

Le matin du vendredi 25 septembre, il achète un hachoir, un marteau et trois bouteilles de White Spirit. Il projette d'entrer de force dans les locaux de la rédaction et d'y mettre le feu. Lorsqu'il se présente sur les lieux de son objectif, il voit un homme et une femme fumer leur cigarette sur le trottoir. Il pense qu'il s'agit de deux salariés de Charlie. Il les attaque avec son hachoir, les frappant au visage et à la tête. Puis il s'enfuit par le métro. Il est arrêté une heure plus tard à la station Bastille. Reconnaisant les faits en garde-à-vue, il explique, non sans fierté, qu'il devait venger son prophète.

Hassan, l'homme que les mécanismes mis en place par le Pacte tripartite ont fait entrer en France, n'est ni fou, ni radicalisé. Il est seulement un enfant de Kothli Qazi, un petit village du Penjab, au Pakistan. D'ailleurs, quelques jours après les faits, son village s'est réuni pour célébrer son geste. Quant aux victimes, elles n'eurent droit qu'à des soins, loin de toute publicité, comme si elles n'avaient été que des blessés de la route. Il ne pouvait être question de toucher au dogme des bienfaits de l'immigration.

Capitaine Orsini

un véhicule ou en les égorgeant, sont issus de l'immigration. De jeunes enfants, également issus de l'immigration, moins discrets que leurs parents, se sont réjouis en public des attentats terroristes qui ont frappé l'Occident depuis le 11 septembre 2001. Des territoires entiers sont occupés par des populations musulmanes (donc issues de l'immigration) qui ne reconnaissent pas la République et s'emploient au contraire à défier ses lois, ses institutions et ses représentants. Plusieurs prévisions concernant l'avenir de la France font désormais planer le spectre de la guerre civile...

Tous ces éléments et bien d'autres, que l'on retrouve de façon édifiante dans d'autres pays d'Europe et d'Afrique, plongés dans la violence à la suite de mouvements migratoires importants, auraient dû être pris en compte dans l'élaboration des principes directeurs du Pacte. A partir de là, des articles envisageant l'endiguement des mouvements migratoires plutôt que leur soutien inconditionnel auraient pu être élaborés.

Au regard des horreurs, drames humains et destructions infligés par l'immigration massive à la France, le « postulat de Marrakech », qui fonde et légitime le Pacte mondial des migrations, aura valeur, devant l'Histoire, de dogme criminogène, au même titre que les thèses racistes qui furent à l'origine des génocides du XX<sup>e</sup> siècle.

Roland Le Cor  
Sociologue



COMMENT PROCLAMER LA SOUVERAINETE DES ETATS  
EN DONNANT, DANS LES FAITS,  
LA TOUTE-PUISSANCE AUX CLANDESTINS ?

Dans sa façon de présenter les enjeux, le **Pacte de Marrakech** laisse penser qu'il cherche un juste équilibre entre le principe de souveraineté nationale et la prévention des drames humains liés à l'immigration clandestine. Ainsi évoque-t-il régulièrement le nécessaire respect de la souveraineté nationale, en apparence intouchable. Mais, aussitôt après, il rappelle l'obligation faite aux Etats de se soumettre au droit international et notamment à sa section des droits de l'homme.

« *Le Pacte mondial réaffirme le droit souverain des Etats de définir leurs politiques migratoires nationales et leur droit de gérer les migrations relevant de leur compétence, dans le respect du droit international* » (art. 15.c).

Le Pacte demande par ailleurs que les Etats portent systématiquement assistance aux « migrants en situation de vulnérabilité » se présentant à leurs frontières ou qui les ont déjà violées, en leur appliquant les règles internationales des droits de l'homme. Or, par nature, jusqu'à preuve du contraire, un migrant clandestin est toujours vulnérable.

Lorsque l'on met bout à bout les principes édictés par le Pacte, on parvient à un schéma très simple qui place tous les migrants en position de victime et donne aux Etats l'obligation de leur porter assistance. A aucun moment il n'est question de conserver aux frontières le rôle pour lequel elles ont été conçues, ni de donner aux Etats la liberté de faire valoir leur souveraineté sur leur territoire. Les droits de l'homme ont été placés au-dessus de la souveraineté des Etats et les migrants clandestins placés sous leur protection.

Lorsque l'on a décrypté ce montage juridique, on comprend que les migrants clandestins jouissent de droits supérieurs à nos SDF qui meurent dans la rue, nos paysans qui se suicident, nos Gilets jaunes qui crient famine, nos malades qui ne peuvent plus se faire soigner, nos victimes de viols et de meurtres qui peinent à obtenir justice dès lors que l'agresseur est l'un d'entre eux...

Samuel Levi  
Politologue

LE CONTRE-EXEMPLE ALGERIEN

Au cours de l'automne 2020, restée souveraine chez elle, l'Algérie a expulsé des milliers de migrants subsahariens vers le Niger. Une chercheuse auprès de la division Droits des réfugiés et migrants de *Human Rights Watch* s'en est offusquée dans l'esprit et avec les arguments du **Pacte de Marrakech**. Voici ce que ça donne :

« *L'Algérie a certes le droit de protéger ses frontières, mais pas de placer en détention arbitraire et d'expulser collectivement des migrants, dont des enfants et des demandeurs d'asile, en l'absence de procédures régulières. Avant d'expulser quiconque, les autorités devraient vérifier individuellement le statut des personnes en vertu de lois relatives à l'immigration ou à la demande d'asile et veiller à ce que chaque demande soit examinée individuellement par les tribunaux* ».

L'Algérie a en réalité bien compris que, appliquer des procédures aussi fastidieuses que vaines issues des « droits des migrants », revenait tout simplement à renoncer à sa souveraineté.

Samuel Levi

L'ETAT, AU 31 DECEMBRE 2020, DE LA FRANCE EN GUERRE

Le Pacte tripartite a déjà remporté de nombreuses batailles importantes contre une France partagée entre naïveté, lâcheté et intelligence avec l'ennemi :

1/ La **démocratie** française a été pratiquement vidée de sa substance. Sa façade a bien entendu été entretenue en garantissant notamment le vote pour tous, érigé comme l'expression nécessaire et suffisante d'une démocratie en bonne santé. Mais, en coulisse, les rouages qui font les authentiques démocraties ont été dénaturés, voire éliminés : déconstruction de l'Education nationale qui a cessé de développer l'esprit critique des enfants pour au contraire les encourager au suivisme (au nom du vivre-ensemble, de la lutte contre la haine, le sexisme ou encore l'homophobie, etc.), adhésion des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire au même projet mondialiste (ce qui empêche la nécessaire séparation des pouvoirs, qui est l'un des principaux fondements de tout système démocratique), contrôle des grands médias par le pouvoir financier ainsi qu'une écrasante majorité de journalistes de la gauche dite bobo, acquis eux aussi au projet mondialiste et qui ont fait de leur discipline un vecteur de propagande ainsi qu'un outil privilégié d'ingénierie sociale, diabolisation systématique dans les médias, avec éventuel appui de la justice, de toute personne abordant les sujets de fond dont dépend la survie de la France, etc.

2/ La **langue française** qui, lorsqu'elle est respectée, conduit à la rigueur du raisonnement tout en favorisant l'innovation et la recherche, est régulièrement piétinée sous prétexte de contrer le sexisme qu'elle induirait et de la rendre accessible au plus grand nombre. Des agents du Pacte tripartite envisagent même de la mettre en concurrence avec l'arabe sur le territoire national, sous le prétexte hautement fallacieux d'aider les Français de souche, considérés comme foncièrement xénophobes, à intégrer les Maghrébins du pays (alors que des pays et des organisations supranationales, voués à l'expansionnisme arabo-musulman, manœuvrent ouvertement pour empêcher cette intégration).

3/ La disparition des **frontières** a été obtenue par la construction de grands ensembles, par la signature hors de tout processus démocratique de traités commerciaux internationaux encourageant la libre circulation des marchandises, par des lois autorisant la libre circulation des biens et des personnes, par des pressions morales et juridiques aboutissant à l'interdiction de défendre son propre territoire contre l'invasion migratoire, y compris lorsqu'elle est clairement malveillante et criminogène.

4/ La disparition des **identités** est obtenue par la promotion de la diversité (promotion dont l'objectif réel est au contraire de tuer la diversité de la planète), l'immigration massive (qui vise à diluer les peuples dans la multitude), la théorie du genre, l'écriture inclusive, la chasse aux identitaires qualifiés à dessein de fascistes, la révision de l'Histoire de France, l'enfermement des Français de souche dans un sentiment de culpabilité mêlé de honte sous prétexte de réparations devant l'Histoire. L'héritage judéo-chrétien, constitutif de l'identité française, est systématiquement attaqué au nom de la laïcité tandis que, paradoxalement, l'islam s'impose dans l'espace public, dans l'Education nationale, à l'université, dans les administrations d'Etat ainsi que

dans les enjeux électoraux.

5/ Enfin, l'**intégrité territoriale** n'est plus. Elément patent de la conquête en cours, des enclaves territoriales sont désormais occupées par des populations d'origine étrangère, élevées dans le mépris sinon la haine de la France et de ses autochtones.

Capitaine Orsini

« Si l'immigration irrégulière demeure fâcheusement « indénombable », sa réalité est en revanche perceptible à travers ses conséquences.

« A cet égard, le constat qu'a pu faire la commission d'enquête corrobore les analyses récentes de la Cour des comptes : l'immigration irrégulière, dont les premières victimes sont les immigrés eux-mêmes, fait obstacle à l'intégration des étrangers en situation régulière et comporte, notamment à travers le champ qu'elle ouvre au développement de l'économie souterraine, un risque de déstabilisation sociale. »

**Immigration clandestine : une réalité inacceptable, une réponse ferme, juste et humaine (rapport du Sénat d'avril 2006).**

« [...] les affinités religieuses et les exigences de l'**action islamique** nous commandent de mettre en œuvre une stratégie qui nous permette de sauvegarder l'identité culturelle des communautés [musulmanes] en Occident, d'en corriger les défauts, de traduire par les faits et les actes notre opposition aux tendances intellectuelles et doctrinaires qui nuisent à notre foi, à notre croyance en l'Islam. Notre seule et unique référence dans cette entreprise, est et sera toujours la culture islamique authentique.

« [...] La culture occidentale qui s'impose aux enfants des musulmans vivant en Occident du fait de l'invasion médiatique nécessite une planification complète et exhaustive et un renforcement des efforts des associations et des centres culturels islamiques pour orienter convenablement ces nouvelles générations et les empêcher de subir l'impact négatif des médias occidentaux. »

**Stratégie de l'Action Islamique Culturelle à l'extérieur (Sommet de Doha, 2000)**

« *La France considère toujours le continent africain comme sa propriété. Nous voulons sortir du franc CFA. Nous voulons le démantèlement des bases militaires françaises qui, sous le couvert d'accords de défense bidons, ne servent qu'à permettre le pillage de nos ressources, l'entretien de rebellions, l'entraînement de terroristes et le maintien de dictateurs à la tête de nos États.* »

(Nathalie Yamb, militante suisse-camerounaise, à Sotchi, lors du sommet Russie-Afrique, fin oct. 2019).

Le 2 janvier 2021, la France perdait encore deux soldats au Nord-Mali, victimes d'un engin explosif.

« *La LDNA ne regrette [pas] la mort de ces militaires qui n'auraient pas dû protéger au Mali les intérêts économiques de la bourgeoisie criminelle française menée par Bolloré. Il est temps de ramener les soldats en France. Les africains, les maliens, se débrouilleront seuls. #LDNA* »

Fondée en 2017, la LDNA ou Ligue de défense Noire Africaine se présente comme un « mouvement révolutionnaire pour la défense des droits des Afrodescendants et des Africains ».



## NON CONTRAIGNANT LE PACTE DE MARRAKECH ?

Lorsque l'on regarde les articles du **Pacte de Marrakech** dans le détail, on se rend compte que, contrairement au discours rassurant de ses partisans, il sera évidemment contraignant pour les pays européens qui l'ont signé. Ce document a en effet été pensé pour favoriser le transfert massif de populations depuis les pays privés d'une gouvernance saine vers les pays s'étant dotés, au terme de plusieurs siècles de combats politiques, d'un Etat-providence. En clair, les pays corrompus du continent Africain, qui fondent leur politique nationale sur le chacun pour soi, fourniront la masse des migrants que seront dans l'obligation d'accepter les pays européens qui, eux, disposent de lois, d'institutions et de mécanismes financiers dédiés à l'entraide.

De plus, même s'il n'a aucune valeur juridique pour l'instant, il a une force morale contraignante. Un pays qui l'a signé ne pourra pas se soustraire à ses engagements sans perdre de sa crédibilité dans le concert des nations. Ce document est donc contraignant pour la France, donneuse de leçons au monde, et qui, d'ailleurs, s'y plie avec un zèle qui fait écho aux heures les plus sombres de son histoire récente.

Notre pays transforme en effet progressivement les exigences « sans valeur juridique » du Pacte en lois nationales contraignantes. L'exemple le plus caractéristique de cette politique de soumission déguisée en générosité est donné par la loi visant la protection des mineurs étrangers isolés. Scandaleuse et aberrante au regard de l'état actuel de la France, des finances publiques, de la justice sociale et de la sécurité des Français, cette loi scélérate est parfaitement conforme aux attentes du Pacte – ainsi qu'aux pays grands pourvoyeurs de migrants qui refusent de réguler leurs naissances et de prendre en charge leur jeunesse.

Gaël Le Rouge  
Philosophes

### LA COVID, UNE ARME DE PLUS POUR LES MIGRANTS

Fin décembre 2020, la Cour de Milan a décidé que le risque Covid dans le pays d'origine d'un migrant pouvait être une raison valable pour accorder une protection humanitaire. Cette décision fera jurisprudence, c'est certain, même s'il est démontré que la Covid-19 tue beaucoup moins en Afrique qu'en Europe et qu'elle épargne par ailleurs les personnes de moins de 50 ans...

Cependant, bien que n'ayant pas de réel motif médical, cette décision n'a rien de surprenant. Le 14 mai 2020, s'appuyant sur le **Pacte de Marrakech**, le Réseau des Nations Unies sur les migrations déclarait que le retour forcé des migrants devait être suspendu en période de Covid-19. Il citait à cette occasion, comme mesures exemplaires prises par certains pays à l'égard des migrants : la suspension temporaire des retours forcés ; l'octroi de prolongations des visas et des permis de travail, des permis de séjour temporaire ou d'autres formes de statut régulier ; la libération des personnes détenues par les services d'immigration ; la mise à disposition d'un logement sûr et non privatif de liberté au sein de la communauté...

## LES ATTENTATS ISLAMISTES DE L'ANNEE 2020 EN FRANCE

**3 janvier** – Dans un parc de Villejuif, un Français de souche (Nathan Chiasson), converti à l'islam puis radicalisé depuis peu, attaque trois personnes non musulmanes au couteau en criant « Allah Akbar ». L'une des victimes décèdera. Lui-même est abattu par la police alors qu'il se dirige vers un centre commercial. Ayant un passé psychiatrique avéré, il semblait parfaitement lucide au moment des faits.

**5 janvier** – A Metz, un homme de 30 ans, probablement d'origine maghrébine (Jamal El), fiché S, attaque des policiers avec un couteau en criant « Allah Akbar ». Il est neutralisé par des tirs dans les jambes et incarcéré.

**4 avril** – A Romans-sur-Isère, un réfugié soudanais (Abdallah Ahmed Osman) attaque des passants avec un couteau, en tue deux et en blesse 5 autres. Il est arrêté par la police. Les deux morts sont des Français de souche (Thierry Nivon et Julien Vinson).

**27 avril** – A Colombes (Hauts-de-Seine), un homme en voiture percute volontairement deux policiers qu'il blesse grièvement. Né en France mais issu de l'immigration maghrébine, Youssef Tihlah a sur lui une lettre d'allégeance à l'Etat islamique. Il est arrêté et incarcéré.

**25 septembre** – A Paris, un Pakistanais musulman, entré en France deux ans plus tôt, agresse au hachoir deux personnes qu'il pense être des journalistes de Charlie Hebdo. Il est arrêté peu de temps après par la police et incarcéré (voir encadré p. 4).

**16 octobre** – A Conflans-Sainte-Honorine (Yvelines), un migrant tchétchène âgé de 18 ans assassine et décapite Samuel Paty, un professeur d'histoire du collège du Bois d'Aulne. Précédée d'un lynchage de la victime sur les réseaux sociaux, l'exécution est liée à la présentation des caricatures du prophète Mahomet en classe. L'auteur est abattu alors que, menaçant, il fonce vers des policiers en criant « Allah Akbar ».

**29 octobre** – A Nice, un migrant tunisien arrivé en France par la filière méditerranéenne (avec une étape à Lampedusa, en Italie), attaque au couteau et tue trois personnes dans la basilique de la ville. L'une d'elles est égorgée. Il est blessé par la police et transporté à l'hôpital pour y être soigné avant d'être incarcéré.

### LE PACTE TRIPARTITE DE 1940

Signé à Berlin le 27 septembre 1940, le Pacte tripartite fut un pacte militaire de la Seconde Guerre mondiale établissant l'axe Rome-Berlin-Tokyo. Il associa l'Allemagne nazie, l'Italie fasciste et le Japon impérial. Ces trois puissances firent la guerre à la France, en métropole pour les deux premières, en Indochine pour la troisième.

Si l'Italie de Mussolini ne rêvait, à l'origine, que de renouer avec le glorieux passé de Rome, l'Allemagne de Hitler et le Japon de Hirohito fondèrent d'emblée leur idéologie suprémaciste,

la légitimité de leurs conquêtes et l'usage de la barbarie sur des thèses racistes. Pour les nazis, la « race aryenne » était supérieure à toutes les autres. Pour les Japonais, c'était la race jaune et ils considéraient qu'ils en étaient les meilleurs représentants (les Coréens furent les premières victimes de leur racisme). Ces deux courants idéologiques, déjà antagonistes entre eux, s'accommodèrent sans peine de l'allié latin qui n'était ni aryen, ni jaune.

En temps de guerre, les alliances sont opportunistes. Elles ne reposent pas nécessairement sur un fond idéologique commun.

Cela est toujours vrai aujourd'hui.

Thibaut Moulin  
Chercheur en stratégie militaire



Affiche de propagande japonaise montrant, dans les médaillons, les trois signataires du Pacte tripartite de 1940 (Adolf Hitler, le Premier ministre japonais Fumimaro Konoe et Benito Mussolini) ainsi que, en dessous, des enfants incarnant les trois nations concernées dansant ensemble.

### Illustrations de la première page :

A gauche : Attila et les Huns (J. Bainville, *Petite histoire de France*, illustrations de Job, Tours, Editions A. Mame, 1930, p. 12, accessible via <https://gallica.bnf.fr>) ;  
Au centre : Lithographie illustrant le massacre et la capture d'esclaves chrétiens par les Sarrasins ;  
A droite : Toile peinte d'Edouard Jolin (1852) commémorant le sac de Nantes au IX<sup>e</sup> siècle par les Vikings et notamment le massacre de l'évêque Gohard, dans la cathédrale.

Retrouvez les numéros précédents du *Canard patriote* sur :

<https://le-canard-patriote.fr>

### SOUTIEN

Le *Canard Patriote* souhaiterait apporter tout son soutien à la jeune Mila lâchée par nos autorités face aux menaces de mort proférées sur les réseaux sociaux par la fachosphère islamiste installée en France.